

A2.15.1 Comment voter en France

Hoe stem je in Frankrijk



En mars *deux mille vingt-six*, la France organise des **élections municipales**. Pour **voter**, il faut être majeur et inscrit sur les **listes électorales** - on est souvent inscrit automatiquement après le recensement, mais il vaut mieux vérifier. Les **citoyens européens** peuvent participer à ces élections, mais ils ne peuvent pas devenir maires. Une condamnation judiciaire peut retirer le droit de vote pendant un temps. Le jour du scrutin, on se rend au bureau de vote ou on donne une procuration.

*In maart tweeduizend zesentwintig organiseert Frankrijk **gemeenteraadsverkiezingen**. Om te **stemmen** moet je meerderjarig zijn en ingeschreven staan op de **kiezerslijsten** - vaak word je automatisch ingeschreven na de registratie, maar het is beter om het te controleren. **Europese burgers** kunnen aan deze verkiezingen deelnemen, maar zij kunnen geen burgemeester worden. Een gerechtelijke veroordeling kan het stemrecht voor een tijd afnemen. Op de dag van de stemming ga je naar het stembureau of geef je een volmacht.*

1. Qui peut voter aux élections municipales ?
 - a. Seulement les Français
 - b. Tous les habitants, même sans nationalité
 - c. Les Français et les citoyens européens
 - d. Seulement les citoyens européens
2. Comment une personne peut-elle éviter d'aller elle-même au bureau de vote ?
 - a. En n'étant pas inscrite sur les listes électorales
 - b. En ayant moins de dix-huit ans
 - c. En étant candidate
 - d. En donnant une procuration à quelqu'un
3. Quel rôle un citoyen européen ne peut-il pas exercer dans une commune ?
 - a. Candidat aux élections municipales
 - b. Électeur
 - c. Maire
 - d. Conseiller municipal

1-c 2-d 3-c

2. U bent net verhuisd naar Frankrijk en u wilt stemmen in uw gemeente.

Taak: Explique à quoi sert la carte électorale, comment on l'obtient et que faire en cas de perte ou d'erreur.

URL: La carte électorale

Use in your answer: carte électorale / liste électorale / commune / bureau de vote / pièce d'identité / le jour du vote